

---

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

*(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)*

**Édition du 20/03/2013**

---

## Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2013 - 4

---

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.*

### Bureau du 15/03/2013

B 2013 – 9 : Approbation de compte-rendu .....	3
B 2013 – 10 : Liste des marchés notifiés en 2012.....	4
B 2013 – 11 : Financement de l'extension du CI d'Alluyes .....	6
B 2013 – 12 : Bourses poids lourds – Prorogation de conventions.....	7
B 2013 – 13 : Remise gracieuse – Intervention payante .....	8
B 2013 – 14 : Demande de remise gracieuse – Journée base aérienne .....	9
B 2013 – 15 : Conventionnement expérimental avec l'ENSOSP pour la mise en œuvre des formations départementales des sous-officiers .....	10
B 2013 – 16 : Modification de l'organigramme .....	11
Réf. : SPV - 2013 – 274 : Réengagement .....	13
Réf. : SPV - 2013 – 277 : Nomination .....	14
Réf. : SPV - 2013 – 278 : Réengagement .....	15
Réf. : SPV - 2013 – 322 : Suspension et reconduction .....	16

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 9 : Approbation de compte-rendu

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents avec voix délibérative :

~~M. de Montgolfier~~, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du bureau du 11 février 2013.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 10 : Liste des marchés notifiés en 2012

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Étaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011, et pris en application de l'article 133 du code des marchés publics issu du décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 :

- prend acte de la liste ci-dessous des marchés conclus en 2012 pour des montants supérieurs à 20 000 € HT,
- prend acte que cette liste sera publiée avant le 31 mars 2013 sous forme d'un affichage devant les locaux de la direction du SDIS,
- prend acte qu'une publication complémentaire sera effectuée avant le 31 mars 2013 dans le recueil des actes administratifs du SDIS n° 2013-4.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2012

OBJET DU MARCHÉ		NOM DU TITULAIRE	CODE POSTAL	VILLE	MONTANT HT EN EUROS	DATE NOTIFICATION
<b>FOURNITURES</b>						
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 20 000 € HT ET INFÉRIEURS A 90 000 € HT</b>						
Extension et sécurisation du réseau départemental d'alarme du SDIS 28	Lot 3	Licence PNC	ISWISSPHONE	78002 VERSAILLES	20 289,00 €	12/12/2012
Fourniture de pneumatiques	Lot 1	Pneumatiques pour véhicules légers	SARL CABARET	28400 MARGON	27 000,00 €	12/12/2012
Achat d'effets permettant la composition de tenues filtrantes NRBC			SOCIETE OUVRY	69009 LYON	44 900,00 €	12/12/2012
Extension et sécurisation du réseau départemental d'alarme du SDIS 28	Lot 2	Licences clairon	SWISSPHONE	78001 VERSAILLES	46 262,00 €	12/12/2012
Fourniture de pneumatiques	Lot 2	Pneumatiques pour véhicules utilitaires	EUROMASTER France	38330 MONTBONNOT	62 000,00 €	17/12/2012
Fourniture et installation de 2 bras de préhension pour véhicule porte cellule de classe 2			SOCIETE DECAUVILLE	91100 CORBEIL ESSONNE	68 000,00 €	24/07/2012
Extension et sécurisation du réseau départemental d'alarme du SDIS 28	Lot 1	Emetteurs récepteurs ITC en 173 MHz	SWISSPHONE	78000 VERSAILLES	79 100,00 €	12/12/2012
Fourniture de produits d'hygiène			IARI LES ATELIERS DE I PROVENCE	13470 CARNOUX EN PROVENCE	89 500,00 €	28/07/2012
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 90 000 € HT ET INFÉRIEURS A 200 000 € HT</b>						
Fourniture de pneumatiques	Lot 3	Pneumatiques pour véhicules poids lourds	EDPI VULCO	28630 GELLAINVILLE	110 900,00 €	12/12/2012
Fourniture et installation de 2 équipements pour FSR et complément d'aménagements de 2 équipements pour FSR	Lot 2	Complément d'aménagements de 2 équipements pour fourgon de secours routier	SOCIETE GIMAEX	77292 MITRY MORY	114 282,00 €	02/01/2012
Fourniture, installation et mise en service d'un système de sécurisation de l'air respirable			BCH COMPRESSEURS	73100 GRESY SUR AIX	120 400,00 €	26/12/2012
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 200 000 € HT</b>						
Fourniture et installation de 2 équipements pour FSR et complément d'aménagements de 2 équipements pour FSR	Lot 1	Fourniture et installation du carrossage et de l'équipement de 2 fourgons de secours routier	SOCIETE GIMAEX	77292 MITRY MORY	277 884,00 €	02/01/2012
Fourniture d'oxygène médical et location maintenance des contenants			LINDE HEALTHCARE	69800 SAINT PRIEST	sans mini ni maxi	16/05/2012
Achat de carburant par cartes magnétiques dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CG 28			TOTAL RAFFINAGE	92069 PARIS LA DEFENSE	sans mini ni maxi	24/12/2012
<b>SERVICES</b>						
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 20 000 € HT ET INFÉRIEURS A 90 000 € HT</b>						
Restauration du personnel du SDIS 28 en réunion/formation pour 2012/2013	Lot 7	Châteaudun - restauration les midis le samedi	LE VAL FLEURI	28220 CLOYES SUR LE LOIR	22 885,00 €	31/01/2012
Restauration du personnel du SDIS 28 en réunion/formation pour 2012/2013	Lot 15	Le Favril - Les midis et soirs du lundi au samedi	ICHEZ CHRISTINE (relais des châtelets)	28190 CHUISNES	25 000,00 €	21/01/2012
Restauration du personnel du SDIS 28 en réunion/formation pour 2012/2013	Lot 1	Chartres - Restauration les midis en semaine	VILLE DE CHARTRES - SELF DU CTM	28019 CHARTRES	26 865,00 €	31/01/2012
Restauration du personnel du SDIS 28 en réunion/formation pour 2012/2013	Lot 5	Nogent-le-Rotrou - Restauration les midis le samedi	LE BAR GRILL	28400 NOGENT LE ROTRON	27 638,00 €	01/02/2012
Conception et réalisation du site internet du SDIS 28			ATMEDIA COMMUNICATION	45000 ORLEANS	30 000,00 €	01/08/2012
Formations informatiques destinées au personnel du SDIS 28			SOCIETE ORSYS	92044 PARIS LA DEFENSE	50 000,00 €	27/12/2012
Restauration du personnel du SDIS 28 en réunion/formation pour 2012/2013	Lot 9	Dreux - Restauration les midis en semaine	CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE	28104 DREUX	62 280,00 €	30/01/2012
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 90 000 € HT ET INFÉRIEURS A 200 000 € HT</b>						
Services de téléphonie fixe et mobile	Lot 3	Services de téléphonie mobile	IORANGE France	76173 ROUEN	100 000,00 €	31/07/2012
Services de téléphonie fixe et mobile	Lot 2	Raccordements téléphoniques T2 hors 18/112	COMPLETEL SAS	92088 PARIS LA DEFENSE	120 000,00 €	31/07/2012
<b>MARCHES SUPERIEURS OU EGAUX A 200 000 € HT</b>						
Services de téléphonie fixe et mobile	Lot 1	Raccordements téléphoniques individuels	FRANCE TELECOM	45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	200 000,00 €	30/07/2012

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 11 : Financement de l'extension du CI d'Alluyes

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

~~M. de Montgolfier~~, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, fixe le montant de la participation du SDIS pour le projet d'extension du CI d'Alluyes à hauteur de :

- 5 000 € pour les travaux d'électricité et de plomberie
- 2 000 € pour les fournitures (matériaux pour l'aménagement intérieur).

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 12 : Bourses poids lourds – Prorogation de conventions

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- la prorogation, pour 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013, de la convention « bourse poids lourds » accordée au sapeur-pompier volontaire Maurice BOURDIN, du centre de secours principal de Nogent-le-Rotrou,
- la prorogation, pour 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013, de la convention « bourse poids lourds » accordée au sapeur-pompier volontaire Teddy MORIN, du centre de secours de Lucé.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 13 : Remise gracieuse – Intervention payante

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- une remise gracieuse à monsieur Pierre LENEVEU, suite à l'intervention des sapeurs-pompiers pour inondation,
- l'annulation du titre de recettes n° 471/2012 y afférent pour un montant de 232 €.

Le président du conseil d'administration,

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 14 : Demande de remise gracieuse – Journée base aérienne

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise le SDIS à participer, à titre gratuit, à la journée base aérienne, le dimanche 2 juin 2013 à Châteaudun, dans le cadre du dispositif prévisionnel de secours qui devra réglementairement être mis en place.

Le SDIS mettra à disposition une structure PMA (poste médical avancé) ainsi que deux VSAV (véhicules de secours et d'assistance aux victimes) destinés à procéder aux évacuations des victimes potentielles vers les centres hospitaliers.

En termes d'effectifs, dix sapeurs-pompiers seront mobilisés pendant environ 8 heures.

Le président du conseil d'administration,

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**B 2013 – 15 : Conventionnement expérimental avec l'ENSOSP pour la mise en œuvre des formations départementales des sous-officiers**

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

**Le bureau, à l'unanimité, autorise le SDIS à conventionner avec l'ENSOSP, à titre expérimental, pour les stages de sous-officiers qui se dérouleront du 3 au 7 juin 2013 et du 23 au 27 septembre 2013.**

**Un bilan sera réalisé à la suite de ces stages. Si le bilan est concluant, un rapport sera présenté au bureau pour conventionnement avec l'ENSOSP pour les formations ultérieures de sous-officiers.**

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2013 – 16 : Modification de l'organigramme

### Réunion du 15 mars 2013

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 mars 2013, s'est réuni le 15 mars 2013, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Étaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, entérine l'adaptation de l'organigramme suite à la mobilité d'un agent.

La modification se traduit par le changement suivant :

- pharmacie à usage interne
  - cadre d'emplois d'adjoint technique au lieu de cadre d'emplois d'adjoint administratif
- groupement formation – sports (service conception et mise en œuvre des formations).
  - cadre d'emplois d'adjoint administratif au lieu de cadre d'emplois d'adjoint technique

Il est précisé que cette modification n'a aucune incidence qualitative et quantitative au niveau des ressources humaines et aucun impact budgétaire.

Le président du conseil d'administration,

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 18 mars 2013  
et de la publication dans le recueil n° 2013-4 le : 20 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
  
Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

---

## **Arrêtés**

---

Chartres, le 20 février 2013

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2013 - 274 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Jean-Michel BESNARD au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre de secours de Baudreville) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - À compter du **2 mars 2013**, le lieutenant **Jean-Michel BESNARD** (matricule n°1576), sapeur-pompier volontaire, né le 30 avril 1963 à Chartres (28), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef du centre de secours de Baudreville).

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 20 février 2013

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Réf. : SPV - 2013 - 277 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant la cessation de fonctions de Michel PRÉ au centre d'intervention de Digny ;

Vu l'avis du 30 janvier 2013, du chef du groupement territorial Nord ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêté**

**Article 1** - L'adjudant-chef **Michel PRÉ** (matricule n° 2004), né le 23 décembre 1969 à Nogent-le-Rotrou (28), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, est nommé major-honoraire à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2013** (pour régularisation).

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 20 février 2013

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Réf. : SPV - 2013 - 278 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Cyrille HÉBERT au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre d'intervention de Tremblay-les-Villages) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêté**

**Article 1** - À compter du **1<sup>er</sup> mars 2013**, l'adjudant **Cyrille HÉBERT** (matricule n° 2247), sapeur-pompier volontaire, né le 18 novembre 1973 à Chartres (28), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef au centre d'intervention de Tremblay-les-Villages).

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 6 mars 2013

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupe des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2013 – 322 : Suspension et reconduction

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° SPV-2012-635 du 6 juin 2012, prononçant l'inaptitude opérationnelle temporaire de Cindy BOUDET, du 21 mai 2012 au 17 janvier 2013 ;

Vu la demande de Cindy BOUDET souhaitant reprendre ses fonctions au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmierie départementale) ;

Vu l'avis du 23 janvier 2013, du médecin commandant Alain HERVE ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - La suspension d'engagement de l'infirmière **Cindy BOUDET** (matricule n° 5717), née le 18 octobre 1983 à Fougères (35), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmierie départementale), est accordée **du 18 janvier 2013 au 22 janvier 2013**.

**Article 2** - L'infirmière **Cindy BOUDET** (matricule n° 5717), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (infirmierie départementale) est reconduite dans ses fonctions à compter du **23 janvier 2013**.

**Article 3** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 4** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**